

Compte rendu

Conseil Municipal du 31 janvier 2019

Présents : Sont présents: Jean-Pierre ALLIER, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Gillian MC HUGO, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY
Excuses: Yves Elie LAURENT, Laurent Arbousset, Gilles Chabalière, Françoise Thyss

Absents: François BEGON, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Albert DOUCHY, Marie LION, Thierry MAZOYER, Daniel MOLINES, Yves SERVIÈRE

Secrétaire de séance: Jean-Paul VELAY

Délibérations :

- Plans de financement

Alain Jaffard présente les deux opérations d'investissement pour lesquelles le Conseil doit arrêter le plan de financement.

Aménagement du quai :

Mr le Maire rappelle le projet d'aménagement de la traverse du Pont de Montvert. Le Conseil Municipal a décidé d'engager un concours d'architecture pour choisir le parti d'aménagement du quai et de ces abords.

Avec l'appui de Lozère Ingénierie, une consultation va être lancée pour retenir, dans un premier temps, trois bureaux d'Architectes, paysagistes et techniciens. Ces trois équipes produiront un avant-projet sommaire et seront pour cela rémunérées à hauteur 3000€ chacune. Un jury présidé par le Maire, choisira le projet lauréat après avis d'un comité technique. L'objectif est de disposer d'un projet en septembre et pouvoir lancer les consultations avant la fin de l'année. Lozère ingénierie a préparé le cahier des charges et gèrera la totalité de la procédure de concours.

D'un point de vue financier, l'estimation des travaux s'élève à 400 000€ HT, dont 100 000 € de travaux de chaussée pris en charge par le département. Ce projet fait l'objet d'une demande de financement auprès :

- de la région à hauteur de 35% du montant (au titre de la politique bourg-centre et au titre du classement comme cœur emblématique du GSO Cévennes),
- auprès de l'Etat par la DETR à hauteur de 45% des dépenses

Pour mémoire, le périmètre délimité par le projet s'étend du débouché de la place de l'Eglise jusqu'au carrefour de Chantecocote. Une visite du site aura lieu avec les trois candidatures retenues, ainsi qu'une réunion publique.

Travaux au Centre de secours :

Ces travaux concernent l'aménagement des combles en bureaux et salle de garde. Il est prévu une nouvelle salle de réunion ainsi qu'un dortoir pour les périodes d'astreintes.

Le devis retenu est de 13 782€ HT et la demande de financement auprès de l'Etat par la DETR est à hauteur de 60%.

Par deux délibérations prises à l'unanimité, le Conseil approuve ces projets de plan de financement et donne mandat au Maire pour conduire et mener à bien les deux opérations.

- Convention de passage sur les sectionnaux de Salarials.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère a engagé une étude pour promouvoir et conforter la pratique de la randonnée. Cette étude doit :

- Définir un réseau de chemins de randonnée et leur usage (pédestre, vtt, chevaux...),
- Recenser et chiffrer les travaux à réaliser pour l'entretien et le balisage. (251 points à baliser sur notre commune),
- Identifier la propriété du sol traversé afin d'obtenir les accords des propriétaires.

Certains sentiers passent sur les sectionnaux de Salarials et c'est la commune qui est gestionnaire de ces espaces. C'est donc au Maire mandaté par le Conseil Municipal de signer cette convention.

Délibération à l'unanimité pour accord sur le passage des GR et signature.

- Adhésion à la SCIC VIV'LAVIE :

La SCIC « VIV'LAVIE » (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) assure la gestion de la maison de santé pluridisciplinaire Le Collet-Le Pont-Vialas, qui se met en place sur notre territoire. C'est notamment cette société qui permet de mobiliser des financements de l'ARS. Le Conseil d'administration de cette structure comprend plusieurs collèges : usagers, salariés, professionnels et collectivités. L'adhésion de notre commune à cette SCIC (l'adhésion est gratuite) apparaît opportune pour participer à sa gestion et avoir ainsi un ou des élus membres du conseil d'administration.

Stéphan Maurin et Michèle Buisson sont d'accord pour représenter la commune dans cette structure, si nécessaire.

Le conseil, à l'unanimité, délibère favorablement pour une adhésion à cette société et désigne Stéphan Maurin et Michèle Buisson comme représentant de la commune au sein de cette SCIC.

- Réfection du camping :

Bref rappel : La commune engage un programme de travaux d'aménagement du camping en plusieurs phases : aménagement de l'entrée, reconstruction des sanitaires et espaces communs. La première tranche de travaux concerne l'aménagement de l'entrée du camping avec la pose d'une barrière encadrée par des éléments maçonnés type gabions végétalisés pour l'accès véhicules et un passage piéton. Celle-ci sera suivie des travaux de reconstruction des sanitaires secondaires en 2^{ème} tranche. La consultation a été lancée pour la première tranche. Le marché correspondant comporte quatre lots. La Commission d'appel après analyse des offres propose de retenir :

- | | |
|---|--------------------------|
| - Gros oeuvre : entreprise Chapelle, | Montant : 29 447,20 € HT |
| - Barrière (partie serrurerie) : MTE 48 (Collet de Dèze), | Montant : 6 900,00 € HT |
| - Matériel de contrôle et gestion des entrées) : MTE48 | Montant : 6 410,00 € HT |
| - Electricité générale : Roure Philippe, | Montant : 4 301,50 € HT |

Le Conseil délibère favorablement, à l'unanimité, pour ces attributions de travaux.

- Biens sans maître :

Les parcelles répertoriées ci-dessous, sur le secteur l'Hermet, La Gravière, le Tracassandou, sont considérées comme "biens sans maître" : Aucun transfert de propriété depuis plus de soixante ans et aucun règlement d'impôt depuis plus de trente ans sur ces parcelles. Le conseil décide, à l'unanimité, de prendre un arrêté pour inclure ces lots dans le domaine privé de la commune.

Liste des parcelles : Parcelle 116 G 362 Lhermet (1a 70ca) ; Parcelle 066 E 437 La Gravière (9a 26ca) ; Parcelle 066 E 438 La Gravière (16a 10ca) ; Parcelle 066 E 573 Tracassandou (2a 80ca).

- Labellisation Ecole de musique :

Mr le Maire rappelle les investissements en matériel consentis par la commune pour l'équipement informatique de notre école. L'intérêt de ce label réside dans le fait de valoriser ces efforts et mettre en avant les actions de l'école au bénéfice de nos enfants.

Délibération prise à l'unanimité pour solliciter ce label.

- Tarif de la garderie du mercredi :

Le sujet a été amorcé lors du conseil municipal du 20 décembre. Le conseil propose, aujourd'hui, d'arrêter les tarifs à un niveau similaire à ceux pratiqués par "Trait d'Union" et dans les mêmes conditions. Le tarif à la journée est donc de :

- 10€ pour un enfant,
- 9 € par enfant si deux enfants de la même famille sont gardés
- 8.50 € par enfant si trois enfants de la même famille sont gardés
- 8 € par enfant à partir de 4 enfants de la même famille qui sont gardés

Cette proposition sera valable pour les six mois à venir.

- Avenant convention Lozère énergie :

Lozère énergie est une agence départementale à laquelle la commune a fait appel, à plusieurs reprises : diagnostic sur les différents points de l'éclairage public, intervention dans l'étude de la crèche (radon et renouvellement de l'aération), projet d'appel d'offres de la toiture de l'école en photovoltaïque, projet de réseau de chaleur...

Le conseil délibère à l'unanimité pour renouveler l'adhésion à cette structure pour un coût de 910,50€ pour trois ans

- Acquisition et vente de matériel :

La commune a lancé en fin d'année 2018 un appel d'offres pour des acquisitions de matériel. Les lots N°1 (tracteur et étrave) et lot N°2 (turbo-fraise) ont été attribués. Pour le lot N°3 (acquisition d'un véhicule utilitaire de 3T500), les objectifs ayant évolué, le conseil décide de ne pas donner suite à la consultation " lot N°3.

En ce qui concerne le véhicule ISUZU 4X4, une proposition d'achat est faite par Patrick Brun pour acquérir dont la reprise était prévue dans le lot N°3. En l'absence de l'intéressé, le conseil donne un avis favorable (une abstention) pour la somme de 5 000€ TTC.

Informations et débats :

- Travaux sur la RD 20 – route de Grizac :

Une demande est faite au département pour l'aménagement de la portion de route comprise entre la place du Chambon et le camping, avec pour objectif :

- mise en place de caniveau pluvial de part et d'autre de la chaussée pour drainer les eaux de pluie
- réalisation d'un réseau pluvial en partie basse,
- rénovation de la chaussée

Cet aménagement permettrait de disposer d'un espace d'un mètre de plus (à droite en montant), facilitant le stationnement, tout en favorisant le croisement de deux véhicules.

Le chiffrage du département depuis la sortie de la place du Chambon jusqu'à l'entrée de l'ancienne gendarmerie s'élève à 47 000€, dépense prise charge (s'agissant d'une route départementale) en quasi-totalité par le département, la commune ayant toutefois à sa charge le coût du réseau pluvial et les réservations pour le réseau éclairage public.

Le conseil prévoit donc de budgétiser un montant d'environ 7 000€ HT.

- Etude réseau du Chambon :

Une étude des réseaux AEP, Eu et pluvial a été faite par le Cabinet Mégret sur la rue du Chambon et le secteur de l'ancienne gendarmerie. A terme l'ensemble de ces réseaux sera à rénover notamment sous la place du Chambon.

Aucun réseau n'est présent sous la RD20 sur laquelle est prévue un aménagement de chaussée. Toutefois dans l'immédiat, les travaux de reprise des branchements des maisons en bordure du Martinet sont indispensables. Le conseil décide d'engager ces travaux avec le Cabinet Mégret, Maître d'Oeuvre de cette partie des travaux déjà inscrite au programme des Contrats Territoriaux.

Dans le cadre des travaux de la RD20, une réfection provisoire sera discutée avec le département.

- Démarches "épaves" :

La préfecture a souhaité engager une démarche de travail sur l'élimination des épaves. Elle a sollicité notre commune pour participer à celle-ci en partenariat avec le PNC et la DREAL. Alain Jaffard a participé à deux réunions d'une commission de réflexion sur la gestion de ces épaves.

La première proposition est de lancer une campagne d'information de ma population en invitant les propriétaires afin de recenser les véhicules concernés et engager une action d'enlèvement financée par la collectivité. Le PNC a rédigé un projet de communiqué et de fiche de recensement pour engager cette action, documents diffusés en séance. Ces documents pourraient être relayée par la commune par le biais des contacts internet.

Le conseil, après prise de connaissance de ce projet de communiqué, valide cette proposition de campagne d'information.

- Chantier international :

Une demande est faite par l'association REV à la commune pour l'organisation d'un chantier international en 2019. Le béal de Felgerolles et l'aménagement derrière l'école... ont déjà fait l'objet d'un chantier de ce type. Plusieurs thèmes peuvent être envisagés mais une telle action nécessite impérativement un encadrement technique que nous ne sommes pas en mesure d'assurer cette année. Le conseil souhaite donc reporter à l'an prochain un éventuel chantier en prenant le temps nécessaire pour déterminer les activités susceptibles d'intéresser des jeunes gens impliqués dans ces actions et surtout pour organiser l'encadrement technique. Les bonnes idées et les bonnes volontés sont les bienvenues.

- Lettre du Notaire, Mr Pottier :

Alain Jaffard donne lecture d'un courrier de Mr Pottier, notaire à Florac expliquant que les cabinets de notaire croulent sous les charges et que les (petites) affaires confiées par les communes n'étaient pas suffisamment rémunératrices pour le cabinet.

En conclusion, l'ensemble des dossiers confiés depuis 2013 par l'ensemble des trois communes de Fraissinet, le Pont et St Maurice nous est retourné.

L'ensemble des citoyens qui ont eu à traiter d'affaires foncières avec les collectivités sauront à présent pourquoi la finalisation des accords n'avancait pas.

- Tournage d'un film :

Plusieurs scènes d'un film long métrage dont le titre est « Seules les bêtes » seront tournées sur notre commune notamment dans le village de Finiels.